



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Affiché le

ID : 015-211500855-20221109-2022_40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 09 novembre 2022



Délibération : N° 2022-40

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt deux le Mercredi 09 Novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 27 octobre 2022

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, THER Benoît, NOEL Géraud, OUSTRY Michel, BRUEL Marcel, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, Mmes CHASSAGNE Chrystel, MALGOUZOU Nathalie, TOURLAN Anne, AMARAL Emmanuelle

Absent(s) :

PUYBOUFFAT Delphine,

Secrétaire de séance :

BENOIT THER

REPLACEMENT EP A LE PRAT AFFAIRE 82085113 EP

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départementales d'Energies du Cantal. Le montant total et définitif de l'opération s'élève à **1720.00 € HT**.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 07 décembre 2009, ces travaux ne seront soldés qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours correspondant à 50 % du montant HT de l'opération réalisée soit :

- 1 versement au décompte des travaux

Comme indiqué dans la délibération précédente, ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du syndicat.

DECISION

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

1. de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,

2. d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
3. d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Pour : 14 Contre : 13 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 09 novembre 2022

Reçu en Préfecture

le 10 novembre 2022

Publié ou notifié

le 10 novembre 2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 09 novembre 2022

Le Maire

Gérard PRADAL



ACCEPTATION DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS

Autorisation par délibération de la commune en date du 09/11/22 exécutoire au 09/11/22
(à compléter)

BENEFICIAIRE : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL

COMMUNE : LABROUSSE

OBJET DES TRAVAUX : REMPLACEMENT EP A LE PRAT

AFFAIRE N° : 82 085 113 EP

MONTANT HT des travaux aux entreprises : 1 469,23 €

Imprévus (environ + 10 %) : + 145,79 €
1 615,02 €

Frais d'Ingénierie 6,5 % : + 104,98 €
Montant HT de l'opération : 1 720,00 €

Montant du fonds de concours à verser : 50 % de l'opération = 860,00 €

Modalités de versement :

- 1 versement au décompte des travaux.

NB : En cas de modification substantielle du projet, il sera établi un nouveau document annulant et remplaçant celui-ci.

Cachet de la Mairie
Signature du Maire

